

Questions orales

M. Marchand (Langelier): . . . aussi ai-je soumis le jugement à l'étude du contentieux de mon ministère et j'espère que, dans un jour ou deux, je pourrai donner une réponse satisfaisante à cette question.

LE TARIF-MARCHANDISES—DEMANDE D'APPUI EN FAVEUR DE LA SASKATCHEWAN AUPRÈS DE LA CCT—LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE VERSION PAR LES CHEMINS DE FER

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le gouvernement de la Saskatchewan fait une demande à la CCT pour cette raison même, je demande au ministre d'abord s'il chargera ses fonctionnaires ou le ministre de la Justice d'appuyer la position de la Saskatchewan auprès de la CCT; deuxièmement, peut-il dire à la Chambre si la CCT devra tenir des audiences et exiger des chemins de fer qu'ils présentent à nouveau leurs tarifs?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas le pouvoir de charger le ministre de la Justice de faire quoi que ce soit et je ne pense pas que ce soit nécessaire! La situation est complexe. Le député est sûrement au courant de la loi nationale sur les transports adoptée par la Chambre en 1967 et en vertu de laquelle tout ce qu'on demande aux chemins de fer, c'est de faire connaître leurs intentions à la commission—pas au ministère des Transports, mais bien à la CCT. Je pense que c'est là le litige que les tribunaux ont tranché. Avant de continuer, j'aimerais connaître l'opinion juridique de mes fonctionnaires.

* * *

● (1450)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES VOLS NOLISÉS—LES ACCUSATIONS DE COLLUSION QUANT AUX TARIFS—L'AVIS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au ministre des Transports et demander, d'abord, si le gouvernement fédéral était au courant de ce qui semblait être une entente pour fixer le prix des vols nolisés chez les six compagnies aériennes de l'Atlantique Nord qui empruntent les couloirs de l'Atlantique Nord, et, dans l'affirmative, s'il l'a encouragée par l'intermédiaire de la Commission canadienne des transports?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les tarifs minimum pour les compagnies aériennes qui traversent l'Atlantique ou les compagnies aériennes internationales sont fixés par une organisation internationale. Si le député se réfère simplement aux avions nolisés, c'est la Commission des transports qui détermine les taux. Or, je n'ai pas compris duquel des deux il s'agissait.

[Traduction]

M. Murta: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il semble qu'au moins une compagnie aérienne ait présenté une évaluation considérablement plus basse que celles des six autres compagnies aériennes et comme il semble que les compagnies—la compagnie d'État, en tout cas—s'entendent pour fixer les prix, ceux des vols nolisés vers la Grande-Bretagne, le gouverne-

[M. Marchand (Langelier).]

ment fédéral autoriserait-il la tenue d'une enquête publique ou entreprendrait-il une enquête privée pour établir les faits et s'assurer que ce genre de choses ne se reproduira plus, de façon que les contrats puissent être accordés à la compagnie prête à offrir le montant le plus bas pour le transport outre-mer des passagers?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le député a oublié de répondre à ma question. Parlait-il des compagnies de vols fixes ou des compagnies de vols nolisés?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Je ne sais pas si c'est une réponse ou une question, mais je pense que le député aurait droit à une question supplémentaire.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député de l'autre côté de la Chambre, puis-je spécifier qu'il s'agit de compagnies de vols nolisés.

M. Marchand (Langelier): Dans ce cas, il faut que la CCT les autorise.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET SYNCRUDE—LES ENTRETIENS AVEC LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A-t-il été en rapport avec le gouvernement de l'Alberta ou avec l'un des groupes représentant l'usine Syncrude, puisqu'il semble maintenant que ce projet constitue un échec cuisant et ne sera pas poursuivi?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, avec mon collègue le président du Conseil du Trésor, j'ai rencontré hier des membres du gouvernement albertain pour faire le point de ce qui a été fait de part et d'autre pour l'examen du projet Syncrude. Nous nous sommes d'abord entendus pour demander un supplément de délai, qui permettrait aux deux gouvernements et aux autres interlocuteurs de faire le tour de la situation et de voir s'il y a lieu de prendre une participation dans l'affaire. J'espère que d'ici 48 heures le gouvernement albertain et nous-mêmes seront fixés sur la possibilité d'une prolongation de délai permettant de procéder à cet examen et de déterminer les conditions auxquelles le gouvernement, et d'autres intéressés du secteur privé, pourraient éventuellement participer à la réalisation du projet.

LE PROJET SYNCRUDE—LES TAXES, LES PRIX ET LA RENTABILITÉ DE L'ENTREPRISE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Étant donné que les réserves estimatives des sables bitumineux en pétrole brut sont six fois supérieures à celles de l'ensemble des pays arabes, le ministre peut-il nous dire si l'association formée pour la mise en valeur des sables bitumineux a fait savoir au gouvernement fédéral que l'exploitation ne serait pas rentable, en raison de l'importance des charges fiscales proposées à l'industrie par le dernier budget, et en raison également du prix actuelle-